



Notes de présentation de la Ligue des droits et libertés

Lors de la consultation publique de la Commission de la sécurité publique de la Ville de Montréal sur le thème : « Policiers et citoyens, ensemble pour la communauté montréalaise »

4 mai 2011

Présentation par Nicole Filion et Philippe Robert de Massy

Notre premier commentaire en sera un d'étonnement. Nous sommes en effet, pour le moins surpris à la lecture des questions soumises dans le cadre de cette consultation qu'aucune question ne fasse référence aux pratiques de profilage discriminatoire, notamment racial et social, au sujet desquelles, le SPVM et la Ville de Montréal ont pourtant été fortement interpellés dans les dernières années et ce, à plusieurs occasions :

- ✓ que ce soit à partir de rapports internes du SPVM, dont les contenus ont été rendus publics à l'occasion de l'enquête du Coroner sur la mort de Fredy Villanueva, je pense ici au rapport Charest et au rapport Courcy
- ✓ que ce soit lors de la publication des résultats de la recherche menée par Léonel Bernard et Christopher McAll, portant sur les arrestations de jeunes par les agents du SPVM : cette recherche avait entre autres choses confirmé que les jeunes Noirs avaient 4,2 fois plus de « chances » d'être interpellés par les policiers que les jeunes Blancs
- ✓ que ce soit lors des consultations qu'a menées l'an dernier la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) sur le profilage racial. Notons d'ailleurs que celle-ci s'apprête à rendre public son rapport de consultation ainsi que ses recommandations qui s'adresseront notamment au secteur de la sécurité publique.

De plus, en octobre 2009, l'*Expert indépendant sur les questions relatives aux minorités*, Madame Gay McDougall complétait une mission d'observation au Canada. Mentionnons que dans le cadre de cette mission Mme McDougall avait entendu les témoignages de diverses

communautés, à Montréal même. Dans son rapport, remis au *Conseil des droits de l'homme*, celle-ci confirmait un certain nombre de constats dont ont largement fait état les témoignages relatés par la CDPDJ dans son document de consultation, notamment, l'experte s'était dite très préoccupée par de nombreuses allégations de pratiques de profilage racial par les forces de l'ordre, de même que par le sentiment exprimé à maintes reprises par les minorités que le système de justice les laissait tomber.

Ajoutons à tous ces rapports celui qui fut réalisé par le Centre international pour la prévention de la criminalité, en décembre 2008, à la demande expresse du SPVM, suite aux événements survenus à Montréal-Nord en août 2008. Ce rapport avait mis en lumière certains facteurs qui contribuaient à affaiblir la confiance du public envers la police, notamment l'absence de transparence du mécanisme d'enquête lorsqu'un policier est impliqué dans la mort d'une personne ou lui cause des blessures. Sur les pratiques de profilage le rapport avait aussi indiqué que *le profilage racial n'est pas seulement une attitude qu'il faut changer mais une pratique qui doit être examinée très soigneusement avant d'être encadrée par des lignes directrices*. À ce chapitre, le Centre international avait pointé du doigt l'action de l'unité Éclipse en indiquant que ses interventions pouvaient avoir contribué à aggraver les tensions avec la population de Montréal-Nord et être à l'origine de l'exacerbation d'un sentiment de harcèlement ressenti par la population, de la part des forces de l'ordre.

Tous ces constats, Madame et Messieurs les élu-e-s, vous devez les connaître. Personne ne sera surpris de les entendre à nouveau. Ils sont cependant très choquants, entre autres, parce que récurrents.

De plus, la Ligue tient à mentionner que les communautés qui sont le plus souvent victimes de ces pratiques de profilage, sont en plus confrontées à des obstacles systémiques qui sont facteurs d'exclusion sociale, dont les suivants: expériences négatives vécues par les enfants noirs et les enfants issus des communautés asiatiques dans les écoles publiques, taux de chômage élevés et revenus plus bas pour certaines communautés, surreprésentation dans les quartiers pauvres, faible représentation des minorités dans les structures politiques et les institutions, à tous les paliers gouvernementaux. Ainsi, en plus d'être confrontées à des conditions socioéconomiques qui sont facteurs d'exclusion sociale, ces communautés ont le sentiment qu'elles n'ont pas le droit d'être protégées, comme les autres membres de la société, contre toute forme d'abus, dont les pratiques de profilage discriminatoire.

Si on veut agir sérieusement pour contrer ces pratiques, il faut agir sur plusieurs fronts. Le premier étant celui qui concerne la perception et le sentiment d'impunité des forces policières.

Un premier pas consiste à abolir les enquêtes de la police sur la police, par la mise en place d'un tout autre mécanisme d'enquête lorsqu'un policier est impliqué dans la mort d'une personne ou cause des blessures à une personne. La Ligue a salué l'adoption d'une motion, l'an dernier, par le Conseil de Ville, demandant au gouvernement du Québec l'adoption d'un mécanisme d'enquête, indépendant, impartial et transparent, comme l'avait fait la Protectrice du citoyen en février 2010. La Ligue vous demande de poursuivre vos représentations auprès du gouvernement québécois qui continue de se taire face aux demandes allant dans le même sens.

Un autre volet qui nécessite l'intervention de la Ville de Montréal concerne la révision des normes et politiques institutionnelles du SPVM en matière de lutte aux incivilités. À plusieurs reprises ces normes et politiques ont été identifiées comme établissant des conditions favorables aux pratiques de profilage discriminatoire parce qu'elles confèrent aux agents de police un pouvoir arbitraire d'intervention leur permettant de cibler des *catégories* bien précises de citoyen-ne-s lors d'interventions policières. La *Ligue des droits et libertés* vous demande donc que ces normes et politiques soient revues en conséquence par les autorités responsables de leur adoption et que ces autorités sollicitent l'avis de la CDPDJ dans le cadre de ces révisions.

Par ailleurs, il est également essentiel que la Ville de Montréal fasse un bilan public du plan de lutte aux gangs de rue menée sur son territoire et de son incidence sur les relations entre les jeunes des quartiers économiquement défavorisés où l'on retrouve une forte représentation de jeunes susceptibles d'être victimes de profilage racial. À titre d'exemple, mentionnons que plusieurs intervenants ont en effet ciblé l'approche ainsi que les interventions du groupe Éclipse et évalué qu'elles ne menaient nulle part si ce n'est au bord du gouffre : et je reprends ici les termes utilisés dans le rapport interne réalisé par M. Courcy et remis au SPVM.

Une autre question cruciale vous concerne au premier chef en tant qu'élu-e-s de la Ville de Montréal : il s'agit des mandats judiciaires que vous confiez à vos procureurs dans le cadre de dossiers de profilage racial. En effet, il est inacceptable que le Comité exécutif de la Ville de Montréal participe activement à l'impunité policière en donnant à ses avocats le mandat de contester, par toutes les procédures dilatoires imaginables, les plaintes formulées par les citoyens à l'égard du comportement policier, rendant ainsi les recours inutiles et inefficaces. Nous référons ici plus particulièrement aux procédures dans lesquelles la Ville de Montréal a avancé l'argument prétendant que la CDPDJ n'a pas compétence pour mener une enquête sur une plainte de profilage dans le cas où le plaignant a été déclaré coupable de l'infraction liée au même événement. Cette stratégie judiciaire a pour effet de suspendre tous les dossiers de la

CDPDJ où cette problématique est soulevée jusqu'à ce que cette question ait été tranchée par un jugement final, ce qui pourrait vouloir dire tranchée ultimement par la Cour suprême. À toute fin pratique, cela équivaut à paralyser la capacité d'agir de la CDPDJ concernant des problèmes de profilage discriminatoire relevant en tout point de son mandat et soulevant des enjeux de société que nous ne pouvons nous permettre de laisser en attente. Heureusement, la Cour d'appel a mis un terme à cette stratégie en rejetant récemment les arguments de la Ville.

En entreprenant des processus judiciaires fondés sur de tels arguments, la Ville de Montréal indique qu'elle ne prend pas réellement au sérieux le problème du profilage racial. La Ville prétend en effet « *qu'il est conceptuellement et légalement impossible de considérer comme illégal et fautif le fait pour un policier de remettre une contravention ou de porter des accusations à l'encontre d'une personne ayant bel et bien commis l'infraction ou le crime reproché* ». Or, même si une infraction a réellement été commise, cela ne signifie pas pour autant que le policier n'a pas commis un acte de profilage discriminatoire lorsqu'il a mis en branle le processus pénal ou criminel à l'encontre de cette personne. Un exemple peut servir à illustrer ce point de vue : si trois personnes traversent une rue, enfreignant toutes trois un règlement municipal mais que seule la personne de minorité visible se voit remettre une contravention par un policier, la Commission doit, si la personne porte plainte, pouvoir mener une enquête afin de déterminer si celle-ci a fait l'objet de profilage discriminatoire. Le simple fait d'être trouvée coupable ne devrait pas faire perdre à cette personne son droit de faire valoir que, dans l'exercice de ses fonctions, le policier a pu violer un droit protégé par la Charte.

Ces dernières années, plusieurs cas, certains plus tragiques comme ceux d'Anas Mohamed Bennis et de Fredy Villanueva - tous deux faisant partie de minorités visibles et décédés sous les balles de policiers - ont ébranlé la réputation de nos services de police et accentué la méfiance de certains groupes – des jeunes et des minorités visibles en particulier – à l'égard du SPVM. Rappelons d'ailleurs que la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers n'ont pas hésité à demander à la Cour de stopper l'enquête du coroner, réclamée par la famille d'Anas Bennis, sous prétexte qu'il y avait déjà eu assez d'enquêtes sur cet incident et ces procédures ont eu pour effet de retarder de deux ans les débuts de l'enquête.

Ces diverses stratégies dilatoires de la Ville de Montréal ont pour effet d'accroître grandement la méfiance des groupes ciblés par les pratiques de profilage, à l'égard des policiers avec lesquels les relations sont déjà très tendues. De surcroît, cela a aussi pour effet de décourager les personnes victimes de profilage de porter plainte contre un policier et de renforcer la perception des citoyens que les policiers jouissent d'impunité et qu'il n'existe aucun recours utile contre les abus qu'ils peuvent commettre. Finalement, cette stratégie contribue également à renforcer le

sentiment déjà exprimé par certains groupes de la population, dont nous avons fait état précédemment, que tous ne jouissent pas des mêmes droits et que tous n'ont pas droit à la même protection contre les abus.

À notre avis, les élus municipaux doivent s'inquiéter du fait qu'une partie importante de la population, définie par ses origines ethnoculturelles, son âge, la couleur de sa peau ou sa condition sociale, ne se sente pas protégée par la police. Celle-ci doit offrir son aide et sa protection à *tous* les citoyens et citoyennes, sans exception. Nous pensons que la situation actuelle est dangereuse.

À cet égard, nous demandons à la Ville de Montréal de cesser les pratiques visant à éluder et à repousser cette question. Les élus municipaux ne peuvent plus, eux non plus, se fermer les yeux sur la façon dont le contentieux de la Ville exécute son mandat dans ces dossiers. Ils doivent faire cesser cette guérilla judiciaire purement dilatoire.

En terminant, la Ligue réclame que la Ville de Montréal organise des consultations publiques qui devront porter sur les recommandations que la CDPDJ rendra publique le 11 mai 2011 et qui s'adressent plus spécifiquement au secteur de la sécurité publique. Nous aurions d'ailleurs jugé plus pertinent que votre actuelle consultation se tienne après la sortie de ces recommandations.